



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MARDI 9 MAI 2017**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoint,
Madame Dominique DAVID, Adjointe,
Monsieur Bernard HURAY, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint,
Madame Pascale GERARD, Adjointe,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué,
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT.

Absents excusés :

Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Madame Pascale GERARD.
Madame Muriel BEZIEL.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 25 Avril 2017.

Nombre de Conseillers présents : 21

En exercice : 23

Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le 26 Juin 2017 à 18h30, au cours de laquelle sera arrêté le choix du prestataire pour la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire, et l'entreprise qui aura en charge l'exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 28 Mars 2017 :

Madame BIVILLE fait part d'une erreur à la page 11 du compte-rendu, au niveau de l'âge du conjoint des bénéficiaires du repas du 1^{er} Mai qui est de moins de 65 ans et non de moins de 60.

Après avoir enregistré cette modification, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 28 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Avenants aux travaux du Cœur de Bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux supplémentaires liés essentiellement aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales, au contrôle du Syndicat d'Assainissement, à l'encastrement des coffrets électriques et aux concessionnaires Orange, G.R.D.F. et E.R.D.F.

Il propose, d'une part, que les travaux du réseau d'eau potable d'un montant de 60.671,75 € soient imputés au Budget « eau » où les crédits sont disponibles, d'autre part, que les autres travaux soient imputés aux dépenses imprévues arrêtées lors du financement de l'opération Cœur de Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'imputer au titre des travaux supplémentaires de l'opération Cœur de Bourg

⇒ les travaux liés au réseau d'eau potable des entreprises S.H.T. et Véolia, d'un montant de 60.671,75 € TTC au budget « eau »,

⇒ les autres travaux : branchements de l'entreprise S.H.T. d'un montant de 10.880,28 € TTC ; encastrement des coffrets de l'entreprise Valette d'un montant de 3.394,59 € TTC ; concessionnaires Orange, G.R.D.F., E.R.D.F., d'un montant de 11.342 € TTC aux dépenses imprévues arrêtées dès le financement de l'opération Cœur de Bourg.

Monsieur CHIVOT demande s'il a été prévu le raccordement « Internet » pour les logements et les deux cases commerciales, artisanales ou de service.

Monsieur HOUSSAYE lui indique que ce raccordement a été prévu.

III) Mise aux normes électriques de la Maison Patrick BOUTE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, lors des travaux d'aménagement d'un local pour l'association « Papotage et Bricolage » dans l'espace de la Maison Patrick BOUTE, il a été constaté que les normes de sécurité électrique n'étaient plus respectées.

Les travaux de remplacement et de déplacement du coffret électrique avec mise aux normes sont chiffrés respectivement par l'entreprise SCAE à 230 € TTC, par l'entreprise SHT

à 1.0581,73 € TTC, par les établissements ENEDIS à 1.809,36 € TTC, soit un total de 3.091,09 € TTC.

Pour faire face à ces dépenses, Monsieur le Maire propose de virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au compte 21318 la somme de 3.100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour virer du chapitre 020 au compte 21318 la somme de 3.100 €.

IV) Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de la commune et du Budget « eau » :

a) Vote des Comptes de Gestion et Administratifs de la commune et du service « eau » 2016 :

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que les Comptes de Gestion 2016 pour le Budget Principal et le Budget « eau », établis par le trésorier de Charleval, reprennent les mêmes montants que les Comptes Administratifs de la commune.

Il fait part qu'il avait déjà donné des informations sur les Comptes Administratifs lors du vote du Budget Primitif 2017.

Il présente le Compte Administratif de la commune comme suit, en parallèle de la nomenclature M14 :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
<u>Exécution 2016</u>	
+ Recettes	3.562.178,31
- Dépenses	2.935.324,32
= Résultat	626.853,99
+ Excédent 2015 reporté	514.903,52
= Résultat de clôture Fonctionnement	1.141.757,51 (I)
<u>Section Investissement</u>	
<u>Exécution 2016</u>	
+ Recettes	906.731,75
- Dépenses	760.215,63
= Résultat	146.516,12
+ Solde Investissement 2015 reporté	- 223.258,28
= Résultat de clôture Fonctionnement	- 76.742,16 (II)
= Résultat de clôture des 2 Sections	1.065.015,35 (I + II)
= Restes à réaliser (R.A.R.)	- 683.160,00 (III)
Dont : Recettes	0,00
Dépenses	683.160,00
NET DISPONIBLE reportable en 2017	381.855,35 (I+II+III)

Il indique que pour la Section de Fonctionnement, le taux d'exécution des dépenses est de 92 % et des recettes de 98 %. Il en découle que les provisions budgétaires étaient sincères.

Il indique qu'au niveau des recettes, le trésorier a été alerté pour une mensualité du FNGIR d'un montant de 31.108 € qui n'avait pas été versé.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur VIEUX propose au vote les Comptes de Gestion et Administratif 2016 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 de la commune.

b) Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget « eau » :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Budget « eau » comme suit :

Section d'Exploitation

Exécution 2016

- Dépenses	225.183,14
+ Recettes	75.629,64

= Résultat	- 149.553,50
-------------------	---------------------

+ Excédent 2015 reporté	193.937,04
--------------------------------	-------------------

= Résultat de clôture Section d'Exploitation	44.383,54
---	------------------

Section Investissement

Exécution 2016

- Dépenses	0
+ Recettes	0

= Résultat	0
-------------------	----------

+ Solde Investissement 2015 reporté	136.269,00
--	-------------------

= Résultat de clôture Investissement	136.269,00
---	-------------------

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 pour le Budget « eau ».

Affectation du résultat du budget principal de la commune :

= Résultat de clôture Section Fonctionnement 2016	1.141.757,51
--	---------------------

= Résultat de clôture Investissement 2016v	- 76.742,16
---	--------------------

= Restes à réaliser	- 683.160,00
Total	- 759.902,16
Virement au compte 1068	759.902,16
Report en Fonctionnement 2017 R002	381.855,35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 tel que présenté.

Affectation du résultat 2016 pour le Budget « eau » :

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal :

- qu'il n'y a pas eu de dépenses d'investissement en 2016, ni de restes à réaliser, au niveau du Budget « eau »,
- que le résultat reporté de la Section d'Investissement de l'exercice 2015 de ce budget était positif,
- qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter de résultat en investissement en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur VIEUX.

V) Compétence de l'Enfance Jeunesse par la C.D.C.L.A. (Communauté de Communes de Lyons Andelle) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la C.D.C.L.A. travaille sur la compétence « Enfance – Jeunesse » et que ce sujet est très compliqué.

Compte-tenu du manque d'éléments pour se positionner, il propose que ce point prévu à l'ordre du jour soit reporté.

Il donne lecture au Conseil Municipal d'un mail reçu de la C.D.C.L.A. comme suit :

Le bureau d'études Anater/Christianity a présenté les scénaris relatifs à l'exercice des compétences dans les champs de l'enfance jeunesse lors de la conférence des Maires du 25 avril dernier. Au vu de la complexité des sujets et de la nécessité de vous proposer davantage d'éléments d'aide à la décision, il a été décidé de décaler les échéances que nous avons initialement fixées au mois de mai /juin (tenue des conseils municipaux, puis conseil communautaire validant le scénario à développer dans ses dimensions organisationnelles, juridiques et financières).

Nous retravaillons sur un calendrier et des éléments complémentaires qui vous seront transmis au plus vite.

Monsieur ROBERT demande pourquoi ce point est reporté.

Madame DAVID fait part d'une situation de départ très complexe, que les besoins sont très variés au niveau des anciennes entités « Communauté de Communes de l'Andelle » et « Communauté de Communes de Lyons ».

La Communauté de Lyons disposait de la compétence « Enfance-Jeunesse » tandis que la Communauté de Communes de l'Andelle ne l'avait pas. Elle indique que différentes réflexions sont menées à ce jour et qu'il est difficile de présenter une proposition qui satisfasse l'ensemble des communes puisque certains paramètres doivent être approfondis.

Monsieur le Maire fait part que la fusion des deux Communautés de Communes a engendré de nouvelles obligations et que ce problème n'aurait pas été soulevé s'il n'y avait pas eu de fusion.

VI) Décision sur le nombre d'élèves à l'Ecole de Musique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale aux frais du Syndicat de Musique, pour un jeune ou un adulte, est de 1.064 € en 2017.

Il présente un tableau qui retrace, entre-autres, le nombre d'élèves de Romilly sur Andelle à l'Ecole de Musique qui était arrêté à 65 et qui est passé à 70.

Monsieur VIEUX fait part que ce nombre était passé à 75 élèves en 2016 et que 70 élèves représentent 2,1 % de la population de la commune.

Considérant que les Conseils Municipaux des communes de Pîtres et de Pont Saint Pierre ont fixé un nombre maximum d'élèves pouvant être inscrits au Syndicat de Musique Intercommunal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter l'inscription maximum de 70 élèves de Romilly sur Andelle au Syndicat de Musique Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide pour la commune de Romilly sur Andelle une inscription annuelle maximum de 70 élèves au Syndicat de Musique Intercommunal.

Il est rappelé que la commune met gracieusement à disposition les locaux pour le Syndicat de Musique Intercommunal et en assure l'entretien.

VII) Demande de déclassement de catégorie de la RD 321 :

Considérant les problèmes de sécurité sur la RD 321 et la RD 126 liés au trafic des poids lourds, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les termes de la délibération prise par la commune de Pont Saint Pierre dont il donne lecture comme suit :

Monsieur le Maire rappelle que la Seine-Maritime avait accepté la déviation mise en place à l'été 2015 par le département de l'Eure dans le cadre du remplacement du pont à Pont-Saint-Pierre, utilisant les routes D 6015, D 95, D 13 et D 6014, parce qu'elle était provisoire. Mais la demande de rendre permanente cette déviation pour que les poids lourds en transit n'utilisent plus la D 321, rencontre l'opposition de la Métropole de Rouen, gestionnaire du réseau routier sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Dans le même temps, le département de l'Eure a pris récemment un arrêté permanent interdisant le trafic poids-lourds de transit sur les D 126, D 11, D 20 (axe Amfreville-les-Champs / Houville / Ecouis), routes de 2^e et 3^e catégorie, avec des considérants qui peuvent s'appliquer à la D 321 (caractéristiques incompatibles avec un trafic intensif de poids lourds, augmentation du trafic qui accentue l'insécurité routière et génère des dégradations récurrentes à la chaussée). Cet arrêté génère déjà une augmentation du trafic des camions dans la traversée de Calleville, Douville, Radepont, le Petit Nojeon, le centre de Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle continuant à recevoir la totalité des centaines de camions empruntant la D 321 quotidiennement. Mais un tel arrêté ne peut être pris pour la D 321 car

elle est une route de 1^e catégorie. Il faudrait que la D 321 soit au préalable déclassée mais une telle décision relève du ministère des transports !

Le Conseil Municipal maintient sa demande de rendre pérenne la déviation mise en place à l'été 2015. D'autre part, le Conseil Municipal considère que le passage des poids-lourds en transit à travers la vallée de l'Andelle par la D 321 n'est en rien inéluctable, les axes D 6014, D 6015, N 31 et les autoroutes permettant au transport routier de rallier les différentes destinations économiques de la région. Il considère aussi que la D 321 n'est en aucune manière plus structurée que la D 126, surtout dans la traversée des communes, pour justifier une circulation intense et en augmentation des poids-lourds en transit qui empoisonne la vie quotidienne des habitants des communes traversées par la D 321, et en particulier les nombreux riverains, depuis tant d'années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- est favorable au point de vue exposé par le Conseil Municipal de Pont Saint Pierre,

- charge Monsieur le Maire d'engager la démarche pour réclamer le déclassement de la D321 de la 1^{ère} à la 2^{ème} catégorie.

Madame LEBRETON demande la signification de la 1^{ère} et de la 2^{ème} catégorie.

Monsieur le Maire et Monsieur CHIVOT indiquent que les catégories sont arrêtées en fonction du tonnage des poids lourds. La RD 321 étant actuellement classée en 1^{ère} catégorie, nous subissons le passage des 44 tonnes.

VIII) Personnel : promotion de deux agents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs candidatures pour la promotion d'agents communaux ont été transmises au Centre de Gestion de l'Eure pour avis. Uniquement deux agents ont obtenu un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer à compter du 1^{er} Mai 2017 :

- Monsieur Gilbert ROTH, Attaché Territorial au grade d'Attaché Territorial Principal,
- Monsieur Eric CARON, Agent de Maîtrise au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour nommer à compter du 1^{er} Mai 2017 Monsieur Gilbert ROTH, Attaché Territorial Principal, Monsieur Eric CARON, Agent de Maîtrise Principal,

- décide de supprimer de l'organigramme du personnel communal un poste d'Attaché Territorial et un poste d'Agent de Maîtrise.

IV) Tirage au sort des Jurés d'Assises 2018 :

Avant de procéder au tirage au sort, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'avoir 23 ans minimum.

Conformément à l'arrêté préfectoral N° D1/B1/17/472 du 24 Mars 2017, portant sur le nombre et la répartition des jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

Madame WATTEBLED-CHAGNON Isabelle

Madame ALLARD Nathalie

Madame POUVREAU Caroline

Madame MONDAIN Karine née L'HERMITTE

Madame CATHELIER Patricia née GOSSELIN

Monsieur OBSZYNSKI Jacques

Madame GERARD Mathilde

Madame HALLEUR Jocelyne née LALLEMAND

Monsieur ESSEAU Stéphane

X) Communications et informations :

a) Remerciements :

Monsieur et Madame AUBREMAIRE remercient la municipalité pour les marques de sympathie apportées lors du décès de Madame Jacqueline DRAGEE.

Les associations RAS, MJC A.L.E.R., UNC, Comité de Jumelage, Amicale du Personnel Communal, Les Restos du Cœur, Saveurs et Savoirs, RAP, Détente et Découverte, Les Roses d'Automne, Authentik Aventure, ECLAIR, Arc Club de l'Andelle, Le Cercle Philatélique et Toutes Collections de Pont Saint Pierre remercient la municipalité pour la subvention reçue. L'association La Passerelle remercie la municipalité pour la subvention reçue ainsi que pour le prêt des locaux de la Marelle lors de la Bourse aux vêtements.

b) Elections législatives :

Monsieur le Maire sollicite chaque conseiller pour tenir les bureaux de vote des élections législatives des 11 et 18 Juin prochains. Un tableau avec les créneaux horaires est établi.

c) Association « La Seine et le Mékong » :

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à l'association « La Seine et le Mékong » dont le siège se trouve à Romilly sur Andelle avec une peinture de grande qualité. Il souhaite un vif succès à cette association.

d) Atelier Patrick BOUTE :

La réception des travaux de l'Atelier Patrick BOUTE est fixée au 10 Mai 2017.

Les travaux d'aménagement du local « Papotage et Bricolage » avec toilettes dans la Maison du Marais, réalisés par les services techniques municipaux, sont terminés.

e) Attribution de compensation de la C.D.C.L.A. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des attributions de compensation versées par la C.D.C.L.A. sera de 574.065 € en 2017. Ce montant aurait été supérieur si le calcul dérogatoire avec neutralisation avait été adopté à l'unanimité par les communes, ce qui n'a pas été le cas.

f) Musée Mobile « Le MuMo » :

Une exposition de collections d'Art contemporain sera présentée par le biais du Musée Mobile « Le MuMo » du Lundi 19 Juin au Vendredi 23 Juin 2017 sur le parking de la place Edmond.

La commune de Romilly sur Andelle a bénéficié de cette exposition après le désistement d'une commune. Les seuls frais engagés consisteront à la prise en charge des repas qui seront pris au restaurant scolaire et le ménage du Musée Mobile.

g) FRPA La Potière :

L'ensemble des logements vacants du FRPA La Potière ont été refaits à neuf par les services techniques municipaux.

Cinq logements de type F1 Bis au loyer de 435 € (au chaude et chauffage compris) sont disponibles actuellement.

h) Le Mercanti :

Le Mercanti, nouveau magasin, ouvert au 46 rue Saint-Georges, est tenu par Madame WATTEBLED. Il propose entre-autres un dépôt de pain et des snacks.

Monsieur le Maire souhaite bonne chance aux propriétaires.

Ce magasin sera ouvert à des heures tardives les fins de semaine mais sera fermé le Mercredi, comme le bar Le Marigny qui propose aussi le dépôt de pain.

i) Boulangerie :

Une réflexion est menée sur un projet de création d'une boulangerie. Celle-ci pourrait se trouver rue Saint-Georges, près de la crèche et La Marelle. Les places de stationnement se situeraient sur la place CALISTE.

Plusieurs solutions sont envisagées en dur ou en modulaire pour un estimatif d'environ 350.000 € - 400.000 €.

Ce projet sera élaboré avec un boulanger proche.

Monsieur le Maire fait part que les deux dépôts de pain apportent satisfaction.

j) Boucherie – charcuterie :

Le charcutier a confirmé qu'il continuera son activité à Romilly sur Andelle.

k) PORTAFEU :

Par courrier en date du 30 Mars 2017, la Préfecture a confirmé la suppression de 20 postes dans l'entreprise PORTAFEU sur le site de Romilly sur Andelle.

l) Code de la Route :

Le Jeudi 8 Juin 2017, salle du C.A.R.R.E., l'Auto-bateau Ecole du Vexin de Pont-Saint-Pierre proposera un test gratuit sur le Code de la route aux Romillois.

m) Vie communale :

Monsieur Frédéric LEJANNOU est embauché depuis le 20 Mars pour remplacer Monsieur Joël BLOT en tant qu'agent communal avec des spécialités dans la soudure et une polyvalence pour différents travaux.

Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, responsable des services techniques, a fait valoir ses droits à la retraite le 31 Mars 2017 après 28 années de bons et loyaux services. Il sera remplacé par Monsieur Anthony FORME qui prendra ses fonctions le 12 Juin prochain.

n) Activités communales passées :

Le Samedi 1^{er} Avril, un concert de Joël FAVREAU a été proposé à l'Espace Louis ARAGON par la commune et la bibliothèque-médiathèque. Le Dimanche 2 Avril, s'est déroulé, dans les mêmes lieux, le Printemps Littéraire Romillois avec pour parrain Sylvain AUGIER. Une affluence d'environ 1000 personnes a été constatée.

Le Lundi 1^{er} Mai, ont été accueillis à l'Espace Louis ARAGON les Seniors de la commune. Un repas de qualité a été servi par des employés communaux. Une animation a été proposée. Les doyens ont été honorés. Les participants ont été très satisfaits.

Le Lundi 8 Mai, a été commémorée, avec l'UNC Anciens Combattants, l'Armistice de la deuxième guerre mondiale.

n) Activités communales à venir :

Le Dimanche 4 Juin, sera organisée par la commune la 9^{ème} Journée de pratiques artistiques, devenue Romilly des Arts. De nombreuses activités et animations seront proposées devant et à l'intérieur de la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT. L'entrée est gratuite.

Le Dimanche 4 Juin, sera célébrée la 6^{ème} Fête des Mères près de la bibliothèque-médiathèque.

Du Vendredi 2 Juin au Jeudi 8 Juin, la commune de Romilly proposera une 9^{ème} exposition d'œuvres diverses, Pinceaux d'Andelle, à la bibliothèque-médiathèque.

Le Jeudi 8 Juin, l'UNC et la municipalité s'associeront pour commémorer la fin de la guerre d'Indochine de 1954.

Le Samedi 10 Juin, la C.D.C.L.A. organisera la Fête de clôture de la saison culturelle au château Saint Crespin à Lorleau.

Le Samedi 20 Mai, de 14h à 17h30, la commune de Romilly s'associe à la grande fête du sport qu'est « Sport, Santé : les défis d'Andy ». Cette opération, organisée par la Communauté de Communes Lyons Andelle, se déroulera au complexe sportif Jacques ANQUETIL.

Ce sera une façon pour le public de s'approprier les superbes structures que sont le plateau sportif et son gymnase et de découvrir plus de 30 disciplines. L'entrée est gratuite. De très nombreuses associations sportives y proposeront des animations et feront découvrir leurs activités.

Dans l'après-midi du Samedi 20 Mai, à 17 heures, au complexe sportif Jacques ANQUETIL, la C.D.C.L.A. organisera un spectacle sportif et culturel avec du hip-hop.

Du Lundi 15 au Samedi 20 Mai, les associations sportives Romilloises organiseront des portes ouvertes pendant leurs activités. Dans la semaine, des « after-school » (activités après l'école) seront organisées à Lyons, à Charleval, à Fleury et à Perriers.

Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

- Exposition Christophe DUHO du 02 au 27 Mai à la bibliothèque-médiathèque,
- Mercredi 17 Mai, stade Jacques Anquetil, olympiades, après-midi athlétisme avec l'association Les Mille-Pattes,
- Vendredi 19 Mai, collecte de sang, parking Intermarché, 10h30-13h00,
- Vendredi 19 Mai à 20 heures, Syndicat de Musique, complexe Louis ARAGON, comédie musicale,
- Dimanche 21 Mai, match à Pont Saint Pierre, RPFC – FC Rouen, à Romilly sur Andelle / Pont Saint Pierre,
- Samedi 27 et Dimanche 28 Mai, Loto salle Louis ARAGON, organisé par l'association R.A.P.,
- Jeudi 8 Juin à 18 heures, au Monument aux Morts, célébration de la Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France en Indochine »,
- Vendredi 9 Juin à 19 heures, Assemblée Générale d'E.C.L.A.I.R., salle Moulin Marie de France,
- Samedi 10 et Dimanche 11 Juin, Loto avec l'association Les Mille-Pattes, salle ARAGON,
- Mercredi 14 Juin à 19 heures, Assemblée Générale de l'Amicale du Personnel, salle du Conseil,
- les 16, 17 et 18 Juin, Cirque HART, Place Lionel VIMBERT,
- le 17 Juin, salle Louis ARAGON, spectacle de fin d'année Ecole de Musique,
- Samedi 24 Juin, salle Louis ARAGON, spectacle de fin d'année avec l'association Pas Za Pas Yaka Danser,
- Samedi 1^{er} Juillet, stade Maurice FLEURIEL, Kermesse des écoles avec l'association La Passerelle,
- Vendredi 30 Juin, Assemblée Générale à 20h30 à la Maison du Marais, association R.A.S.

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que les 52 élèves qui ont participé à la classe découverte d'une semaine ont été enchantés.

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal que l'édition n° 77 du bulletin municipal sera déposé en Mairie le 26 Mai prochain.

La relecture de ce bulletin a été effectuée ce jour et le bon à tirer sera transmis demain.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal de la Comédie musicale organisée par l'Ecole de Musique avec les enfants de l'école élémentaire le 19 Mai prochain et du concert organisé par l'Ecole de Musique le 17 Juin à l'Espace Louis ARAGON.

Madame DAVID fait part que dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 Juin prochain, des jeunes de la MJC A.L.E.R. se produiront au FRPA La Potière et qu'ils y organiseront un barbecue.

Madame ABDELAZIZ rappelle que la Journée Bicyclette, organisée cette année par la commune de Charleval, se déroulera le 2 Juillet prochain.

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale de la MJC A.L.E.R. se déroulera le 13 Juin prochain à La Marelle.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h50.

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET

Secrétaire de séance

Maire